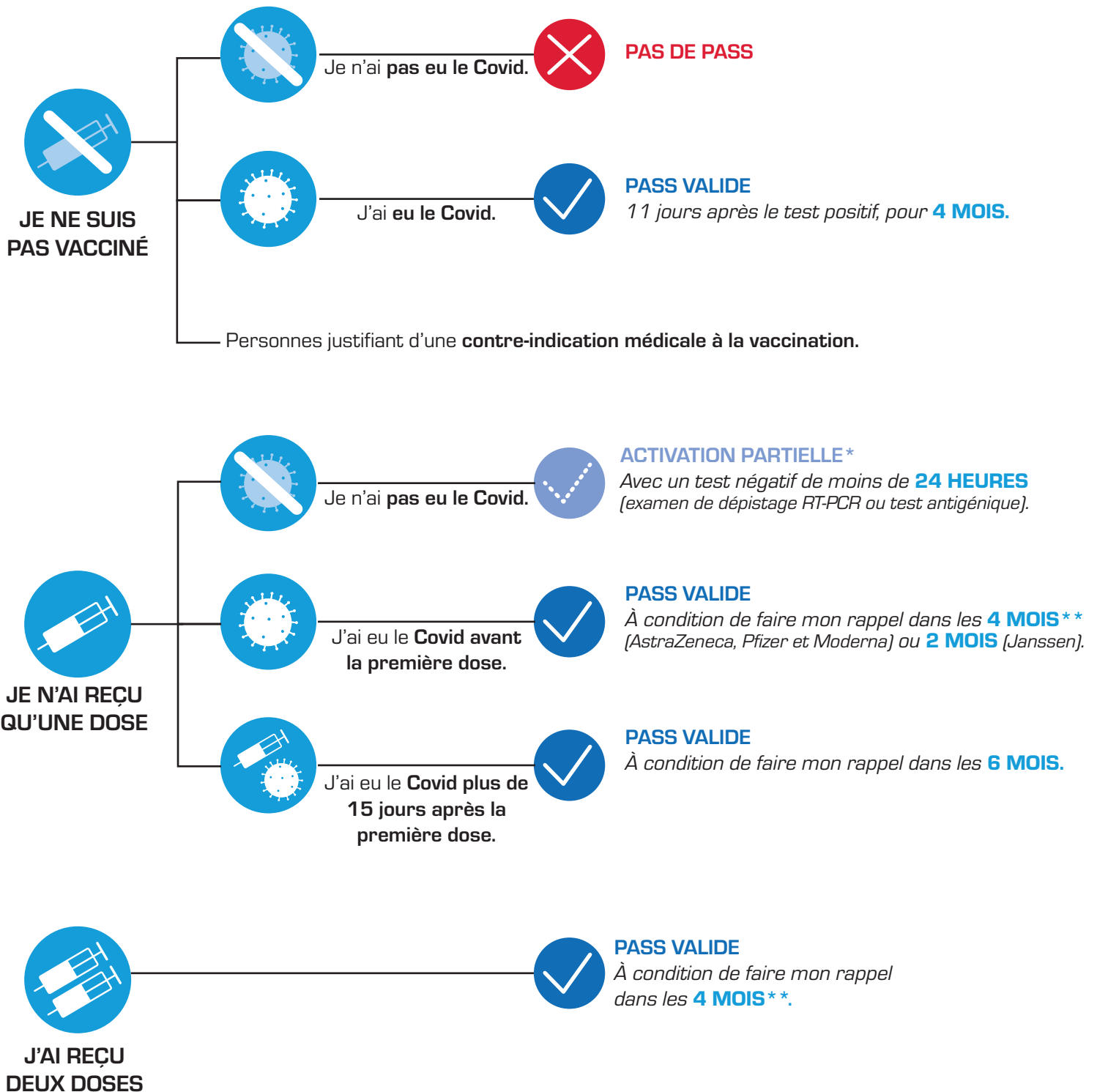


COMMENT BÉNÉFICIER DU PASS VACCINAL ?

À partir de 16 ans (dose de rappel non obligatoire pour les 16-17ans)



*Sous réserve d'avoir reçu la première dose du vaccin avant le 15 février et de faire la seconde dose **dans le mois qui suit**.

7 mois jusqu'au **15 février.

LE PASS SANITAIRE CONTINUE DE S'APPLIQUER AUX PERSONNES ENTRE 12 ET 15 ANS.